

Québec, le 30 juillet 2009

Monsieur Renaud Lachance
Vérificateur général du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300 ☐
Québec, G1K 9J6

Objet : **Requête pour la conduite d'une enquête formelle concernant l'exclusion des Québécois et le manque de considération accordé au BAPE par Hydro-Québec et par le gouvernement du Québec dans la décision de reconstruire la centrale nucléaire Gentilly 2.**

Monsieur le Vérificateur général,

Au début du mois de septembre 2008, Madame Rita Dionne-Marsolais alors députée du comté de Rosemont et porte-parole du Parti Québécois en matière d'énergie, écrivait une lettre à la présidente de la Commission de l'économie et du travail, Madame Catherine Morissette, pour qu'elle convoque une séance de travail et que les députés puissent statuer sur la demande du Parti Québécois de faire comparaître Hydro-Québec en commission parlementaire afin que la société d'État et le gouvernement Charest puissent expliquer leur décision annoncée au mois d'août d'aller de l'avant avec la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 (G-2). Madame Pauline Marois adressait au Premier Ministre une correspondance similaire avec copie conforme au chef de l'Opposition officielle.

Madame Dionne-Marsolais concluait dans sa lettre que *« Cette décision engage le Québec et ses citoyens pour les 32 prochaines années. Il est totalement inacceptable que nous soyons tenus dans le noir. Une audition en commission parlementaire l'automne prochain rencontrerait les exigences minimales de transparence dans la gouvernance d'une société d'État qui appartient à tous les Québécois, d'autant que l'évolution des coûts de réfection est préoccupante »*.

Permettez-nous de rappeler que dans sa stratégie énergétique dévoilée en 2006, le gouvernement Charest s'engageait à prendre une décision à l'égard de la centrale nucléaire G-2 en fonction d'informations techniques, économiques et environnementales à venir et souhaitait régler la question de l'entreposage permanent des déchets radioactifs avant de décider de l'avenir de la centrale. Or, toutes les études sur lesquelles Hydro-Québec et le gouvernement appuient leur décision sont demeurées secrètes et n'ont pas été rendues disponibles au moment de l'annonce faite par Monsieur Vandal et la Ministre par intérim des Ressources naturelles, Madame Julie Boulet, le 18 août dernier.

Le 15 octobre 2008, bien que les députés de l'Action Démocratique du Québec aient été d'avis avec la demande formulée par le Parti québécois, les cinq députés libéraux siégeant à la Commission de l'économie et du travail refusaient d'accorder le mandat d'initiative concernant la convocation d'Hydro-Québec devant le Parlement.

Madame Dionne-Marsolais déclarait alors : *« Que nous cache Jean Charest? Nous lui avons demandé simplement de la transparence. Nous voulons connaître l'ensemble des études techniques et économiques sur lesquelles le gouvernement et Hydro-Québec appuient leur décision. C'est le minimum auquel les citoyens ont droit. Ce sont eux qui vont payer pour la réfection de la centrale après tout, un projet dont le coût a augmenté de 60% depuis 2005. Nous entendons les inquiétudes des citoyens et il est de notre devoir de les rassurer en matière nucléaire. On ne peut pas jouer à cache-cache, comme Jean Charest le fait, avec un tel projet. »*

Le gouvernement Charest, de son côté, a justifié son refus en prétextant qu'Hydro-Québec pourrait présenter au début de l'année 2009 toutes ses études économiques, techniques et environnementales lors du dévoilement de son plan stratégique 2010-2015. Or, au tout début du mois de février de la présente année, le Ministre des Ressources naturelles, Monsieur Claude Béchar, a demandé à la direction d'Hydro-Québec de reporter le dépôt de son plan de développement quinquennal au mois d'août prochain. Ce qui signifie que le débat qui aurait dû avoir lieu depuis six mois sur le volet économique (entre autres) de la nouvelle aventure nucléaire de notre société d'État est reporté aux calendes grecques.

Pendant ce temps, les investissements préparatoires à la reconstruction vont bon train. Monsieur Vandal parlait le 19 août dernier de commandes faites à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et à la compagnie General Electric pour un montant de plus de 400 millions de dollars, et cela bien sûr avant même l'annonce de la décision gouvernementale qui elle, nous disait-on, devait se prendre à l'automne. Le report des « explications » d'Hydro-Québec à la fin de l'été 2009 permet donc d'aller de l'avant avec les dépenses sur la réfection de G-2, ce qui pourrait faire dire alors à Messieurs Vandal et Charest qu'avec un milliard de dollars déjà engloutis dans le projet, plus question d'un retour en arrière.

C'est pour éviter qu'une telle entorse à la démocratie québécoise ne se concrétise et que des centaines de millions d'autres dollars ne soient affectés au projet sans débat public sur sa pertinence (débat recommandé par le Bureau d'Audiences Publiques en Environnement) que nous vous demandons, Monsieur le Vérificateur général, de faire enquête sur toute la gestion du programme nucléaire d'Hydro-Québec. Tous les investissements doivent être arrêtés jusqu'à ce qu'une décision éclairée et démocratique ait été prise, après que la population québécoise ait été renseignée adéquatement sur les tenants et aboutissants de la réfection de la centrale nucléaire G-2.

Monsieur Béchar, dans sa récente décision, affirmait que le nouveau contexte politique américain commandait un virage important et que la volonté du président Obama de miser sur une énergie renouvelable et verte pour relancer l'économie américaine créait pour le Québec des opportunités nouvelles qui ne devaient pas être ratées. Le Congrès américain a bloqué récemment une enveloppe de 50 milliards de dollars prévue par l'ancienne administration pour cautionner les emprunts de l'industrie privée du nucléaire. Monsieur Obama a déclaré que l'énergie nucléaire ne saurait être envisagée que dans une perspective de transition énergétique. Ne soyons pas dupes. Ces décisions sont prises pour des considérations économiques et financières et elles ne tiennent pas compte des règles économiques et financières saines fondées sur l'impératif du bien commun. Elles s'avèrent par contre fondées sur des intérêts chrématistiques injustifiés, irresponsables et extrêmement dangereux.

Une récente analyse du Earth Policy Institute, présidé par Lester R. Brown, intitulée *The Flawed Economics of Nuclear Power*, affirme que le secteur privé ne se lance pas dans le secteur nucléaire parce que la rentabilité de cette filière est chancelante, pour ne pas dire déficiente sans injection de fonds publics substantiels, directs ou indirects, au moyen de la fiscalité. Toutes les études indépendantes démontrent les coûts cachés ou non évalués à long terme de la filière nucléaire. Les dépassements systématiques des évaluations de coûts des projets de construction ou de réfection des centrales nucléaires devraient nous inciter à la plus grande prudence dans le dossier G-2.

L'évaluation du coût de réfection de G-2 a plus que doublé en cinq ans et rien ne nous autorise à croire qu'il ne doublera pas encore d'ici quelques années vu l'expérience passée dans l'industrie, aux États-Unis comme au Canada. Nous vivons une crise financière planétaire et les dépenses de nos gouvernements doivent être faites avec la plus grande sagesse. Nous avons appris que la Caisse de Dépôts et Placements du Québec a essuyé des pertes de près de 40 milliards de dollars. Nous savons que le Québec a des surplus d'énergie électrique depuis de nombreuses années. Les investissements privés dans les nouvelles énergies vertes croissent à une vitesse fulgurante partout dans le monde et n'exigent des gouvernements aucune garantie financière pour couvrir leurs méfaits environnementaux éventuels et leurs polices d'assurances voraces, contrairement à l'industrie nucléaire qui siphonne les deniers publics d'une manière tout à fait inadmissible.

Nous savons qu'il ne vous appartient pas, Monsieur le Vérificateur général, de décider du sort de l'industrie nucléaire au Québec. Mais cette décision ne relève pas non plus exclusivement du Bureau du Premier Ministre, encore moins du conseil d'administration d'Hydro-Québec. Vu les énormes enjeux environnementaux et financiers impliqués, un grand débat public doit être engagé avant que toute décision ne soit prise.

Le plan stratégique quinquennal d'Hydro-Québec, qui a été dévoilé le 30 juillet, vient s'ajouter aux autres décisions inquiétantes et antidémocratiques dans ce dossier. Il n'y est nullement question de la filière nucléaire sinon de *réaliser les projets de construction et de réfection d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie en conformité avec les échéanciers et les budgets prévus*. Nous nous questionnons à savoir si ceux-ci ont reçu l'approbation démocratique du gouvernement.

Les citoyens du Québec risquent grandement de faire les frais de dépenses considérables mais irréfléchies dans le projet de reconstruction de la centrale nucléaire G-2. Nous vous prions donc, Monsieur le Vérificateur général, d'enquêter sur les décisions prises par le conseil d'administration de notre société d'État dans le dossier de G-2, et plus largement, sur toute la question de la filière nucléaire au Québec.

En vous remerciant de votre attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vérificateur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Philippe Giroul,
Responsable des communications du MSQN
10661, Notre Dame-Ouest, Trois-Rivières, Qc. G9B 6V8
Tél. 819 377 3810

POUR

Michel A. Duguay, Coordonnateur du Mouvement Sortons le Québec du Nucléaire.

C.C. Monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec
Madame Pauline Marois, Chef de l'opposition officielle
Madame Sylvie Roy, Chef intérimaire de l'Action Démocratique du Québec
Monsieur Amir Khadir, Québec Solidaire
Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Line Beauchamp, Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Monsieur Raymond Bachand, Ministre des Finances

P.S. Nous joignons les deux correspondances que nous avons envoyées au Conseil d'administration d'Hydro-Québec, le 4 juin et le 6 juillet dernier.